

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT :**

**MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF (Part L - 99000206019)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION

**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document :** 01/07/2025

**AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** MH EPARGNE DNCA INVEST EVOLUTIF est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27/12/2007

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**OBJECTIFS :**

Le fonds est nourricier du Compartiment maître 'EVOLUTIF' - Action I (code ISIN : LU0284394581) de la SICAV "DNCA INVEST" : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Compartiment maître, géré par DNCA FINANCE et, à titre accessoire, en liquidités. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Compartiment maître. *Le Compartiment maître cherche à surperformer l'indice composé à 25% de l'indice MSCI World NR EUR, à 25% de l'indice MSCI Europe NR EUR et à 50% de l'indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years calculé dividendes réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée, tout en protégeant le capital en période défavorable par une gestion opportuniste et une allocation d'actifs flexible. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment est géré en tenant compte des principes de la Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.*

*Des informations supplémentaires relatives à la stratégie ISR sont disponibles dans le prospectus du Compartiment. La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion discrétionnaire active utilisant une politique de sélection de titres. Cette politique repose sur une analyse fondamentale développée à partir des principaux critères d'investissement tels que l'évaluation du marché, la structure financière de l'émetteur, la qualité de la gestion, la position de l'émetteur sur le marché ou les contacts réguliers avec les émetteurs. La Société de Gestion peut utiliser différentes méthodes pour détecter les rendements futurs des investissements ; telles que les mesures d'évaluation (PE, EV/EBIT, rendement des FCF, rendement des dividendes...), l'analyse de la somme des parties ou l'actualisation des flux de trésorerie. Le Compartiment sera investi en actions, en obligations ou en instruments du marché monétaire en adaptant la stratégie d'investissement en fonction de la situation économique et des attentes de la Société de Gestion. Le Compartiment peut exposer jusqu'à 100 % de ses actifs nets à des actions d'émetteurs de toutes capitalisations boursières sans contrainte géographique. Les actions des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peuvent dépasser 10 % de ses actifs nets. La part d'investissement dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans des pays émergents (tels que, mais sans s'y limiter, les pays asiatiques hors Japon ou l'Amérique du Sud, etc.) peut représenter jusqu'à 20 % des actifs nets. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70 % de ses actifs nets dans des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire issus d'émissions du secteur public ou privé, en fonction des opportunités du marché, sans aucune contrainte en termes de notation ou de durée. L'investissement dans des titres de créance non 'Investment Grade' ou non notés (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est inférieure à A-3 à court terme ou à BBB- à long terme ou équivalent) ne peut dépasser 30 % de ses actifs nets. La Société de Gestion ne basera pas exclusivement ses décisions d'investissement et son évaluation des risques sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, et procédera également à sa propre analyse du crédit. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des titres susceptibles d'être qualifiés de titres en difficulté (c'est-à-dire dont la notation par Standard & Poor's est égale ou inférieure à la notation à long terme CCC ou équivalente). Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres pouvant être qualifiés de "en défaut" au moment de l'investissement ou pendant leur durée de vie dans le portefeuille. Les produits de taux pouvant être dégradés à 'en défaut' pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des actionnaires. Le Compartiment peut investir dans des titres incorporant des dérivés intégrés tels que des obligations convertibles et jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des obligations convertibles contingentes. Dans la limite de 10 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des parts et/ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC, y compris des ETF. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir ou d'augmenter l'exposition aux actions, de taux d'intérêt ou le risque de change sans chercher à s'exposer. Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence pour calculer la commission de performance et comparer les performances. Cela signifie que la Société de Gestion prend ses décisions d'investissement dans le but de réaliser l'objectif d'investissement du compartiment ; ces décisions peuvent inclure des décisions relatives à la sélection d'actifs et au niveau global d'exposition au marché. Le Compartiment peut s'écarter sensiblement ou totalement de l'indice de référence.*

Le Fonds nourricier n'intervient pas sur les marchés à terme.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR :** Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** Elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou sur le site internet de votre teneur de compte.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de liquidité :** C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

**Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

| PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans |   |                           |  |
|--|---|---------------------------|--|
| INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS            |   |                           |  |
| SCÉNARIOS                                |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(Période de détention recommandée) |
| <b>MINIMUM</b>                           | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |  |
| <b>TENSIONS</b>                          | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>6 050,00 €</b>         | <b>5 010,00 €</b>  |
|  | Rendement annuel moyen  | -39,50%                   | -12,91%  |
| <b>DÉFAVORABLE</b>                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>8 110,00 €</b>         | <b>8 190,00 €</b>  |
|  | Rendement annuel moyen  | -18,90%                   | -3,91%   |
| <b>INTERMÉDIAIRE</b>                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>9 870,00 €</b>         | <b>10 180,00 €</b>   |
|  | Rendement annuel moyen  | -1,30%                    | 0,36%  |
| <b>FAVORABLE</b>                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | <b>11 500,00 €</b>        | <b>12 760,00 €</b>   |
|  | Rendement annuel moyen  | 15,00%                    | 5,00%  |

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

## QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

| EXEMPLE D'INVESTISSEMENT        | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|--|
| Coûts totaux                    | 557,06 €                  | 1 781,92 €   |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,57%                     | 3,29%  |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,65% avant déduction des coûts et de 0,36% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

|   | Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie  | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.   | 300,00 €                  |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.  | 0,00 €                    |
| Coûts récurrents [prélevés chaque année]                          |  |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,19% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.  | 212,05 €                  |
| Coûts de transaction  | 0,18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.  | 17,42 €                   |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |  |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | 0,28% La commission de surperformance du fonds maître représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maître comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. | 27,59 €                   |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS, AMUNDI TC, NATIXIS INTEREPARGNE

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.